

ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE

CHÈQUES AUTONOMIE : PAYEZ PAR INTERNET !

LE COMPTE AUTONOMIE EST DISPONIBLE SUR INTERNET

Le Compte autonomie est l'alternative au Chèque autonomie « Papier ».

Tous les mois, le compte est crédité du montant du plan d'aide et permet de régler votre salarié par internet, de manière totalement sécurisée.

POURQUOI UTILISER LE COMPTE AUTONOMIE SUR INTERNET ?

- Il permet en quelques clics des paiements en toute sécurité.
- Il permet de déclencher un virement du montant précis de la prestation réalisée.
- Le compte bancaire de votre intervenant est crédité dans un délai de 48 heures.
- L'historique des opérations est actualisé en temps réel.

COMMENT VOUS CONNECTER À VOTRE COMPTE AUTONOMIE ?

- Étape 1 : Rendez-vous sur le site internet : <http://cd64-apa.domiserve.com>.
- Étape 2 : Cliquez sur « S'inscrire ».
- Étape 3 : Indiquez votre code CESU ainsi que votre date de naissance, cliquez sur valider. Vous retrouverez votre code CESU sur le talon d'un Chèque autonomie « papier ».
- Étape 4 : Indiquez votre adresse email, cliquez sur valider.
- Étape 5 : Sélectionnez le mode de paiement Compte CESU Internet.

 **VOTRE COMPTE EST ACTIF !**



ESPACE BÉNÉFICIAIRE

Vous avez déjà un compte ? Identifiez-vous

Identifiant

Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

[Se connecter](#)

Pas encore de compte ? Inscrivez-vous

[S'inscrire](#)

Vous souhaitez plus d'informations, [contactez-nous](#)

Renseignements préalables à l'inscription

Code CESU *

Date de naissance *

Nous vous rappelons que le code CESU est constitué de 8 chiffres, il figure sur le talon de chaque Chèque Autonomie Personnes Handicapées.

Copyright © 2017 - 2019 Domiserve | [Contact](#) | [Mentions légales](#) | [Paramétrage des cookies](#)

PROTECTION ET TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement dont Domiserve, l'émetteur de CESU est le sous-traitant du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement général de protection des Données - RGPD et Loi Informatique et Libertés modifiée).

COMMENT PAYER SON INTERVENANT ?

Une fois connecté à votre Compte autonomie, le paiement de votre intervenant s'effectue en 3 étapes :

• Étape 1 : Choix de l'intervenant

Dans la rubrique « Payer mon intervenant », sélectionnez l'intervenant qui est intervenu à votre domicile. ⁽¹⁾

Une personne physique (Criminel, exilé, etc.)
Une personne morale (Organisme prestataire, mandataire ou établissement public)

Critères de recherche

Saisissez le code NAN et la date de naissance de l'intervenant à payer :

Code NAN * (ID)
Saisissez le code (7 chiffres, sans l'étoile ni la clé NAN)
Code NAN

Date de naissance *
JJ/MM/AAAA

Rechercher

Retour à la liste

Affiliation d'un intervenant personne physique
Si votre intervenant n'est pas encore affilié au CRCESU, il peut le faire sur le site du CRCESU. Dès le lendemain, vous pourrez réaliser un paiement CESU à son intention.

⁽¹⁾ En récupérant auprès de l'intervenant son Code NAN et sa date de naissance.

• Étape 2 : Saisie du montant

Renseignez ensuite le nombre d'heures effectuées, le déclenchement du virement s'effectue par un simple clic de validation, sur la base du montant horaire financé par le Département.

| Mois d'attribution | Vos droits disponibles en heures | Heures à payer | Tout utiliser |
|--------------------|---|-----------------------------------|--------------------------|
| décembre 2024 | 18.00 heure(s), soit un montant de 148,88 € | <input type="text" value="00"/> h | <input type="checkbox"/> |
| Total | | 0.00 heure(s) | |
| Montant à débiter | | 0,00 € | |

• Étape 3 : Confirmation du paiement

Confirmez le virement.

Votre intervenant sera informé de votre paiement par email.

D'AUTRES FONCTIONNALITÉS À DISPOSITION

Au-delà des fonctions de paiement, le Compte autonomie permet à tout moment :

- d'accéder à l'historique des opérations et d'imprimer des justificatifs ;
- de compléter si nécessaire, son règlement par carte bancaire (service payant).

CONTACT

Vous avez des questions ou souhaitez des informations complémentaires ?

Des conseillers sont à votre écoute et vous accompagnent dans la découverte et l'utilisation du Compte autonomie.

Contactez-les au : **01 82 30 21 64** (Prix d'un appel local)